

# Règlement du Circuit Départemental de CSO du Var OPEN DU VAR 2023



Mise à jour : 01/01/2023

Le circuit départemental « Open du Var » est un circuit de compétition CSO Club, promu par le Comité Départemental d'Équitation du Var, ouvert aux cavaliers licenciés dans le département du Var, ou domiciliés dans le Var.

Ce circuit s'appuie sur le Règlement Général des Compétitions FFE et celui spécifique au CSO.

L'objectif du comité est d'offrir aux cavaliers varois une série de concours de qualité qui leur permettra de préparer au mieux les échéances nationales. Les organisateurs des étapes de l'Open du Var doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères garantissant une prestation de qualité.

### **1) Les concurrents :**

Le circuit récompense les couples « cavalier-cheval », ayant accumulé le plus grand nombre de points lors de leurs participations aux différentes étapes.

Un cavalier a la liberté de courir les étapes avec différents chevaux et dans différentes épreuves.

Par contre le jour de la finale, et avant son épreuve, le cavalier annonce son cheval et l'épreuve où il court pour le classement. Un couple ne peut prétendre au classement que dans une épreuve : l'épreuve choisie.

### **2) Les étapes :**

Le circuit se déroulera sur 4 étapes sur la saison 2023.

Étape 1 : Centre équestre Les Murettes (Roquebrune) – 19 février 2023

Étape 2 : Écuries Saint Christophe (Brignoles) – 12 mars 2023

Étape 3 : Domaine du Cheval d'Argens (Les Arcs) – 14 mai 2023

Étape finale : Écurie Guillaume Gombert (Cuers) – 11 juin 2023

Les étapes sont limitées en nombre de participants à la journée : les cavaliers n'ayant pas pu s'engager faute de place ne peuvent avoir de dérogation.

### **3) Les épreuves :**

Les épreuves comptant pour le circuit sont :

▪ Poney 4	▪ Club 4
▪ Poney 3	▪ Club 3
▪ Poney 2	▪ Club 2
▪ Poney 1	▪ Club 1
▪ Poney élite	▪ Club élite

D'autres épreuves seront ouvertes mais ne compteront pas pour le circuit (As poney 1, As poney 2, épreuves préparatoires...).

#### 4) **Le calcul des points :**

Chaque cavalier se voit attribuer un nombre de point à chacune de ses participations suivant son classement :

1 <sup>er</sup> : 20 pts	6 <sup>ème</sup> : 6pts
2 <sup>ème</sup> : 15 pts	7 <sup>ème</sup> : 5pts
3 <sup>ème</sup> : 12 pts	8 <sup>ème</sup> : 4pts
4 <sup>ème</sup> : 10 pts	9 <sup>ème</sup> : 3pts
5 <sup>ème</sup> : 8 pts	10 <sup>ème</sup> : 2 pts

Au-delà de la 10<sup>ème</sup> place, les couples classés dans le premier quart de l'épreuve bénéficient de 2 points

Les couples non éliminés, mais non classés, bénéficient tous d'1 point.

Un coefficient 2 est appliqué sur les points acquis lors de l'étape finale.

#### 5) **La remise des prix et classement final :**

Le Comité Départemental du Var et les organisateurs récompensent les trois meilleurs couples à l'issue des quatre étapes dans chaque épreuve.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. En cas d'absence, ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

#### 6) **Litiges et réclamations :**

Tout litige et réclamation concernant le déroulement ou le calcul des résultats devra faire l'objet d'un signalement auprès de la commission CSO du Comité Départemental du Var et de son président par lettre Recommandée avec accusé de réception, et ce avant la remise des prix de l'étape suivante et de l'étape finale.